

Lettre d'information – automne 2022

Le nombre de nos adhérents est stable et nous comptons actuellement 121 membres cotisants.

Taxes d'égout, d'ordure et d'eau

En 2021, le montant des taxes d'eau s'élevait à 870'000 francs avec un non-dépensé de 73'000 francs. La facture des taxes d'égouts s'élevait à 740'000 francs avec un manque de recettes de 41'000 francs et celle des taxes des déchets à 894'000 francs avec un non-dépensé de 222'000 francs.

Selon un arrêté du Tribunal Cantonal en réponse à un recours antérieur à 2017, « les taxes facturées pour les services des égouts et des déchets ne sont pas conformes au principe de causalité ». En revanche, « en matière de fourniture d'eau potable, le principe du pollueur-payeur n'est pas applicable... La taxe unique facturée pour le service d'eau potable respecte par conséquent le principe d'équivalence ». Suite à cet arrêté, le Conseil communal va élaborer un nouveau règlement concernant les taxes d'égouts et de déchets. La commune souhaite présenter un projet qui sera soumis à l'assemblée primaire, en principe, en juin 2023. Celui des déchets a déjà été révisé, il est entré en vigueur en 2018 et il respecte le principe de causalité.

Se pose ensuite la question de la répartition entre part variable – elle dépend de l'utilisation, généralement de la durée de séjour - et la part fixe des installations. Cette séparation n'est actuellement pas appliquée dans la Commune de Chalais. Elle serait favorable aux R2 qui ne passent, en moyenne, qu'une cinquantaine de jours à Vercorin ce qui fait que leur part variable ne devrait constituer qu'environ 15% de celle payée par les habitants à l'année.

- En matière de déchets, le problème est donc réglé avec les taxes sur les sacs poubelles tout en précisant qu'avec un non-dépensé de 222'000 francs, environ 25% des recettes, le montant total est trop élevé aussi bien pour les résidents à l'année que les R2.
- En matière d'eaux usées, il semble que la part fixe s'élève approximativement à 55% et la part variable à 45%. La Présidente de la Commune est d'accord de différencier les tarifs entre résidents de l'année et les R2 en se référant, par exemple, à la taxe de séjour basée sur une présence des R2 de 50 jours par année.
- En ce qui concerne l'eau potable, l'arrêté stipule que « la taxe unique facturée pour le service d'eau potable respecte le principe d'équivalence ». Dans notre compréhension, cet arrêté va à l'encontre de la pratique de la commune de pondérer l'utilisation de l'eau par la surface du terrain. Il s'agit d'un montant supplémentaire qui peut monter jusqu'à un maximum de 220 francs pour 1000m² en faisant pratiquement doubler la taxe de l'eau pour le ménage (237.35). Cette pratique nous semble discutable et concerne aussi bien les résidents à l'année que les R2.

Mobilité régionale

Depuis plus d'une année, le préfet du District de Sierre a lancé un dialogue en collaboration avec les communes et les diverses associations R2 de la région. Le but de ces concertations consiste à faire augmenter dans les dix prochaines années les déplacements en transports publics de 8% à 25%. Le concept de base est le développement d'un hub, d'une station centrale, par exemple en réactivant la gare de Granges depuis laquelle on peut atteindre facilement les stations une fois descendu du train. Est également envisagé d'inciter les touristes et les R2 à utiliser davantage les transports publics par une carte d'hôtes qui donnerait un accès gratuit aux transports publics régionaux. Un test sera fait à Crans-Montana lors de la saison estivale 2023. Le but serait d'offrir des cartes d'hôtes aux touristes et aux R2 des autres stations de la région, peut-être dès l'hiver 2023-24 dont le coût s'élèvera à CHF 15 millions par an.

Travaux du Creux du Lavioz

La terrasse de la buvette sera réaménagée et équipée d'une série de jeux pour les enfants. L'ensemble formera le jardin de la buvette qui sera traversé par un petit ruisseau. Sur le grand plat à l'est du tennis, regagné grâce aux déplacements de terre effectués l'année passée, un pumprack sera installé. Ces transformations auront lieu en 2023.

Le bâtiment actuel du Creux du Lavioz sera restructuré pour répondre aux besoins en locaux fermés du site avec l'ajout éventuel d'un local annexe côté nord. La capacité sanitaire du bâtiment sera augmentée, la cuisine réorganisée, la buvette réaménagée et l'ancienne garderie sera connectée avec la buvette et deviendra une salle multifonctions. Ce projet sera affiné en 2023.

Ensuite, dans les 5 à 10 ans à venir, est envisagée la création d'une piste de descente à vélo desservie par un tapis roulant ; en hiver, cette piste sera dédiée au ski. Il y aura également un nouveau téléski permettant de regagner la télécabine et on envisage de créer deux nouvelles pistes de ski au Creux de Lavioz. Enfin, divers aménagements seront installés dans la forêt et un sentier découverte sera aménagé en bordure de forêt au sud-est du site.

Chemins du Mont

L'inscription au registre foncier d'une servitude de passage à pied autour de l'immeuble Bellalui est en bonne voie. Nous espérons que le rétablissement du chemin devrait pouvoir se faire au printemps 2023. La Présidente de la Commune est également en négociation pour rétablir l'accès nord-ouest du Mont.

Eclairage public

La luminosité des réverbères est abaissée dès 22h00 et la lumière sera éteinte entre 23h00 et 5h30 du matin tout en laissant éclairés les axes importants et le centre du village.

Selon les autorités communales, les réverbères au mercure et à l'iode vont être remplacés par un système « optique routière LED », à savoir un système LED qui n'éclaire que la route. Ce

système coutera environ 1000 francs par réverbère et la transition est en cours. la Commune investit chaque année 100'000 francs , un montant prévu au budget 2023.

Déchetterie et éco-point

La partie de la déchetterie en bas du village destiné aux objets encombrants, les appareils électroménagers, les objets en plastique, les produits chimiques etc. a été supprimée. Ces objets devront être amenés en plaine dans les déchetteries de Sion ou de Sierre moyennant la carte d'accès gestion des déchets reçue récemment.

En revanche, la partie pour les déchets « verts » (coupe des haies, déchets de jardin et herbes) est maintenue et l'éco-point à la sortie du village est complété par un conteneur pour les déchets de cuisine compostables, tout en précisant qu'elle est actuellement fermée jusqu'au printemps en raison de travaux d'assainissement et d'aménagement . Ce n'est que dans un temps ultérieur que cet éco-point sera déplacé à un endroit qui reste à définir.

Téléphérique Chalais-Brie Vercorin

Plusieurs recours ont été déposés contre le nouveau tracé du téléphérique. Le Tribunal Cantonal a rejeté le recours. Les opposants ont décidé de faire appel au Tribunal Fédéral.

**L'assemblée statutaire de Verco R2 2023 aura lieu
samedi 18 février 2023 à 17 heures à la salle polyvalente de Vercorin
en présence de la Présidente de la Commun, Mme Sylvie Masserey Anselin**

Vercorin, novembre 2022 Andreas Saurer – président cde Verco R2

Pour adhérer à Verco R2 : www.verco R2.ch